

REPUBLICQUE DU BENIN

=====

MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS MATERNEL ET PRIMAIRE

=====

Projet de Riposte au COVID 19 dans le Secteur de l'Education au Bénin(P174186)

**PLAN PRELIMINAIRE DE MOBILISATION DES PARTIES
PRENANTES
(PMPP)**

Mai 2020

1. Introduction/ Description du projet

1. **Le premier cas confirmé de COVID-19 au Bénin a été annoncé le 16 mars 2020 par le Ministre de la Santé.** A la date du 12 mai 2020, le Bénin avait signalé 249 cas de COVID-19, dont 171 sous traitement, 76 cas guéris (et les patients ont quitté l'hospitalisation) et 2 décès. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) classe la préparation et la capacité de réaction du pays au niveau 2 sur 5¹ et qualifie sa catégorie de réponse actuelle de «à haut risque de cas importés»². Les mesures prises par le gouvernement du Bénin pour gérer l'épidémie de COVID-19 comprennent: (i) *un cordon sanitaire*, c'est-à-dire restriction de la circulation des personnes dans les trois régions les plus durement touchées du pays (Atlantique, Littoral et Ouémé); et (ii) la mise en place d'un système de surveillance COVID-19. Cette dernière activité comprend des contrôles aux aéroports, aux ports et aux frontières terrestres, et comprend des mesures de quarantaine et de distanciation sociale. Les exigences en matière de quarantaine sont devenues plus strictes pour tous les voyageurs, exigeant désormais qu'ils soient mis en quarantaine pendant une période d'au moins 14 jours dans les maisons d'hôtes et les hôtels désignés à cet effet.

2. **Les fermetures d'écoles affecteront également l'indice du capital humain.** Même avant la pandémie de COVID-19, le Bénin était confronté à une crise dans le domaine de l'éducation et à des disparités géographiques et sociales considérables dans la prestation et la qualité des services éducatifs. L'indice du capital humain (ICH), qui mesure la productivité des personnes compte tenu de leur santé et de leur éducation, est de 41% pour le Bénin: cela signifie qu'un enfant né aujourd'hui ne sera que 41% aussi productif qu'il le pourrait s'il jouissait d'une éducation complète et d'une pleine santé. Cela place le Bénin au 125e rang sur 157 pays dans le monde et au 14e sur 39 pays subsahariens inclus dans l'ICH. En tant que tel, un grand potentiel reste inexploité. Une action immédiate est donc nécessaire pour assurer la continuité de l'apprentissage pendant et après la pandémie de COVID-19.

3. **Le système d'enseignement général du Bénin est divisé en quatre niveaux et il y a 3 millions d'élèves dans l'enseignement de base. Les quatre niveaux sont les suivants:** (i) cycle maternel de deux ans pour les enfants de quatre et cinq ans; (ii) cycle primaire de six ans commençant à l'âge de six ans; (iii) cycle d'enseignement secondaire de sept ans, comprenant un niveau inférieur de quatre ans conduisant à un certificat de collège et un niveau supérieur de trois ans conduisant à un diplôme de baccalauréat; et (iv) un système d'enseignement supérieur qui offre des licences³, des masters et des doctorats (certains établissements privés proposent des programmes de certificat de deux ans). L'inscription et la fréquentation à l'école primaire sont obligatoires. Le nombre d'élèves au cours de l'année scolaire 2019-2020 est d'environ 3,0 millions dans les écoles maternelles et primaires et le premier cycle du secondaire général, comme indiqué dans le tableau 1. Les élèves des écoles privées représentent 25,5% et 16,5% dans les écoles primaires et le premier cycle du secondaire, respectivement.

¹ WHO. COVID-19 Strategic preparedness and response plan. Country Preparedness and Response Status for COVID-19 as of April 20, 2020

² WHO Coronavirus disease 2019 (COVID-19) Situation Report – 75. https://www.who.int/docs/default-source/coronaviruse/situation-reports/20200404-sitrep-75-covid-19.pdf?sfvrsn=99251b2b_2; accessed on April 26, 2020

³Équivalent à un diplôme de Bachelor

4. **Le secteur de l'éducation est géré par trois ministères** : (i) le Ministère des Enseignements Maternel et Primaires (MEMP); (ii) le Ministère des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle (MESTFP); et (iii) le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS). Les deux premiers ministères ont chacun 12 directions régionales. Pour le MEMP, au niveau décentralisé, il existe 85 districts scolaires primaires regroupés en 45 inspections scolaires sous-régionales dirigées par des inspecteurs assistés de conseillers pédagogiques.

5. **Dans le cadre de sa réponse à la pandémie de COVID-19, le gouvernement a décidé de fermer toutes les écoles** (maternelle, primaire, secondaire, enseignement professionnel et universités) **jusqu'au 10 mai 2020**. Initialement, le 24 mars 2020, le gouvernement a décidé de fermer les écoles du 30 mars au 13 avril 2020. Compte tenu de la propagation rapide du virus, le gouvernement a par la suite prolongé les fermetures d'écoles jusqu'au 10 mai 2020. En conséquence, environ 16 000 écoles (tous niveaux d'enseignement confondus) ont été fermées, affectant plus de 3,3 millions d'élèves et 88 000 enseignants. Conformément à la récente décision du gouvernement, (i) les écoles ont rouvert le 11 mai pour les élèves de CM2 et du secondaire; et (ii) les élèves de CI au CM1 retourneront à l'école du 4 août au 11 septembre pour terminer l'année scolaire 2019-2020.

6. **Le projet d'intervention COVID-19 sur l'éducation est pleinement aligné sur le plan d'intervention du gouvernement aux niveaux national et sectoriel**. Le gouvernement du Bénin a élaboré une riposte au COVID-19 dans l'éducation nationale en collaboration avec tous les donateurs. Le plan vise principalement à: (i) soutenir la continuité de l'apprentissage; (ii) anticiper les mesures à prendre pour la réouverture des écoles et le soutien aux pratiques sécuritaires dans les écoles; et (iii) renforcer la résilience du système. Le projet proposé est conçu sur la base du plan d'action COVID-19 du gouvernement, visant à soutenir, avec les autres partenaires au développement, la réponse d'urgence du client à cette pandémie. Au niveau national, le gouvernement du Bénin a élaboré un plan national de préparation et de réponse au COVID-19. La conception du projet proposé prend en considération les mesures décrites dans chacun des cinq piliers stratégiques décrits dans le plan d'action national : (i) coordination, planification et suivi au niveau des pays; (ii) communication des risques et engagement communautaire; (iii) surveillance, équipes d'intervention rapide, enquête sur les cas et points d'entrée; (iv) laboratoire national; et (v) gestion des cas, prévention et contrôle des infections. Comme indiqué ci-dessus, d'autres partenaires au développement du Groupe local de l'éducation, dirigé par l'UNICEF, devraient également contribuer au financement du plan d'action COVID-19 du gouvernement.

Le projet est composé des éléments suivants:

Composante 1: Assurer la réouverture en toute sécurité des écoles et le retour des élèves, en particulier dans les communes défavorisées

7. Le projet appuiera les plans du gouvernement du Bénin pour la réouverture des écoles et la sécurité des élèves. À cet égard, la réouverture des écoles doit se faire en prenant un certain nombre de mesures essentielles pour assurer le retour en toute sécurité du plus grand nombre d'élèves possible, en particulier des élèves des communes défavorisées. Pour ce faire, la Composante 1 soutiendra : (i) les activités de mobilisation communautaire ; (ii) la fourniture d'eau, assainissement et hygiène (WASH) pour garantir que les écoles disposent de mesures d'hygiène appropriées pour les élèves et les enseignants; (iii) l'octroi de bourses aux écoles pour inciter les élèves défavorisés à retourner à l'école; et (iv) des programmes de rattrapage pour les élèves présentant un risque de redoublement et d'abandon.

Composante 2: Renforcer la résilience du système éducatif à moyen et long terme

8. Cette composante vise à soutenir les efforts du Gouvernement pour renforcer la résilience du système éducatif à moyen et long terme et comprend deux sous-composantes: (i) élargir les possibilités d'apprentissage à distance durables; et (ii) renforcer les capacités pour atténuer les effets de la crise et anticiper les chocs futurs dans le secteur de l'éducation.

Composante 3: Assurer le suivi, la gestion et la coordination du projet

9. La composante vise à assurer la mise en œuvre effective des opérations quotidiennes du projet proposé et à renforcer les connaissances et les compétences pour améliorer la prestation de services. Dans l'ensemble, la gestion du projet sera mise en œuvre en s'appuyant largement sur les dispositions de mise en œuvre qui ont été établies dans le cadre de la phase 3 du projet de partenariat mondial pour l'éducation au Bénin (P167432). Les modalités de mise en œuvre sont détaillées à l'annexe.

Le projet sur la riposte au COVID-19 dans le secteur de l'éducation au Bénin (P174186) est en cours de préparation dans le cadre de la Politique environnementale et sociale (FSE) de la Banque mondiale. Conformément à la norme environnementale et sociale ESS 10 sur l'Engagement des parties prenantes et la divulgation d'informations, l'UCP-GPE-Benin doit fournir aux parties prenantes des informations opportunes, pertinentes, compréhensibles et accessibles, et les consulter d'une manière culturellement appropriée, sans manipulation, interférence, coercition, discrimination et intimidation.

L'objectif global de ce PMPP est de définir et de mettre en œuvre un programme de mobilisation des parties prenantes, notamment la divulgation et la consultation d'informations publiques, tout au long du cycle de vie du projet. Le PMPP décrit les moyens par lesquels l'équipe de projet communiquera avec les parties prenantes et comprend un mécanisme par lequel les gens peuvent exprimer leurs préoccupations, fournir des commentaires ou formuler des plaintes concernant le projet et toutes les activités liées au projet. L'implication de la population locale est essentielle à la réussite du projet afin d'assurer une collaboration harmonieuse entre le

personnel du projet et les communautés locales et de minimiser et d'atténuer les risques environnementaux et sociaux liés aux activités du projet proposées. Dans le contexte des maladies infectieuses, des activités de sensibilisation larges, culturellement appropriées et adaptées sont particulièrement importantes pour sensibiliser correctement les communautés et spécifiquement la communauté éducative aux risques liés aux épidémies.

2. Identification et analyse des parties prenantes

Les parties prenantes du projet sont définies comme des individus, des groupes ou d'autres entités qui :

- (i) sont touchés ou susceptibles d'être touchés directement ou indirectement, positivement ou défavorablement, par le projet (également appelés «parties affectées»); et
- (ii) peuvent avoir un intérêt dans le projet («parties intéressées»). Elles comprennent des individus ou des groupes dont les intérêts peuvent être affectés par le projet et qui ont le potentiel d'influencer les résultats du projet de quelque manière que ce soit.

La coopération et la négociation avec les parties prenantes tout au long du développement du projet nécessitent souvent l'identification de personnes au sein des groupes qui agissent en tant que représentants légitimes de leur groupe de parties prenantes respectif, c'est-à-dire les personnes auxquelles leurs collègues membres du groupe ont confié la défense des intérêts des groupes dans le processus d'engagement avec le projet. Les représentants de la communauté peuvent fournir des informations utiles sur les contextes locaux et agir comme principaux canaux de diffusion des informations liées au projet et comme principal lien de communication/liaison entre le projet et les communautés ciblées et leurs réseaux établis. La vérification des représentants des parties prenantes (c'est-à-dire le processus de confirmation qu'ils sont des défenseurs légitimes et véritables de la communauté qu'ils représentent) reste une tâche importante pour établir le contact avec les parties prenantes de la communauté.

2.1 Méthodologie

Afin de répondre aux meilleures pratiques, le projet appliquera les principes suivants pour l'engagement des parties prenantes :

- *Ouverture et approche du cycle de vie*: des consultations publiques conformément à la note technique du GBM relatives aux consultations publiques en situation de contraintes seront organisées tout au long du cycle de vie du projet, menées de manière ouverte, sans manipulation extérieure, sans interférence, coercition ou intimidation;
- *Participation en pleine connaissance de cause et feedback*: des informations seront fournies à toutes les parties prenantes et largement diffusées dans un format approprié; des opportunités sont fournies pour communiquer les commentaires des parties prenantes, pour analyser et répondre aux commentaires et préoccupations;
- *Inclusivité et sensibilité*: l'identification des parties prenantes est entreprise pour soutenir de meilleures communications et établir des relations efficaces. Le processus de participation aux projets est inclusif. Toutes les parties prenantes sont toujours encouragées à participer au processus de consultation. Un accès égal à l'information est assuré à toutes les parties prenantes. La sensibilité aux besoins des parties prenantes est le principe clé qui sous-tend la sélection des méthodes d'engagement. Une attention particulière est accordée aux groupes

vulnérables, principalement les femmes, les jeunes, les personnes âgées et les sensibilités culturelles des divers groupes ethniques.

2.2. Parties affectées

Les parties affectées comprennent les communautés locales, les membres de la communauté éducative et d'autres parties qui peuvent être soumises à des impacts directs du projet. Plus précisément, les individus et groupes suivants entrent dans cette catégorie:

- Elèves
- Parents d'élèves
- Enseignants
- Inspecteurs
- Communautés affectées
- Administration locale
- ONG
- Institutions gouvernementales
- Comités de gestion en milieu scolaire
- Responsables du Ministère de l'Éducation
- Personnes et entreprises affectées ou autrement impliquées dans les activités soutenues par le projet
- Partenaires au développement

2.3. Autres parties intéressées

Les parties prenantes des projets comprennent également des parties autres que les communautés directement touchées, notamment :

- Acteurs des médias locaux
- Participants des réseaux sociaux
- Les animateurs de la vie politiques
- Organisations éducatives nationales et internationales
- ONG nationales et internationales et organisations de la société civile
- Entreprises avec des liens internationaux
- Le public en general

2.4. Personnes ou groupes défavorisés/vulnérables

Il est particulièrement important de comprendre que si les impacts du projet peuvent tomber de manière disproportionnée sur des individus ou des groupes défavorisés ou vulnérables, qui souvent n'ont pas de voix pour exprimer leurs préoccupations ou comprendre les impacts d'un projet et pour s'assurer que la sensibilisation et l'engagement des parties prenantes avec les défavorisés ou les individus ou groupes vulnérables (concernant les maladies infectieuses et les traitements médicaux en particulier) soient adaptés pour prendre en compte ces groupes ou individus, les sensibilités, les préoccupations et les sensibilités culturelles particulières et pour assurer une compréhension complète des activités et des avantages du projet. La vulnérabilité

peut découler du sexe, de l'âge, de l'état de santé, de la pauvreté économique et l'insécurité financière, de la situation défavorisée dans la communauté (par exemple, minorités ou groupes marginaux), dépendance à l'égard d'autres personnes ou de ressources naturelles, etc. L'engagement auprès des groupes et des individus vulnérables nécessite souvent l'application de mesures et assistance visant faciliter leur participation à la prise de décision liée au projet afin que leur sensibilisation et leur contribution au processus global soient proportionnelles à celles des autres parties prenantes.

Dans le cadre du projet, les groupes vulnérables ou défavorisés peuvent inclure et ne sont pas limités aux éléments suivants:

- élèves,
- enseignants,
- parents d'élèves,
- jeunes filles,
- femmes travaillant dans les cantines des écoles,
- élèves souffrant d'un handicap,
- élèves vivant dans des zones reculées ou inaccessibles,

Les groupes vulnérables au sein des communautés affectées par le projet seront confirmés et consultés par des moyens spécifiques, le cas échéant. La description des méthodes de mobilisation qui seront entreprises par le projet est fournie dans les sections suivantes.

3. Programme de mobilisation des parties prenantes

3.1. Résumé de la mobilisation des parties prenantes lors de la préparation du projet

En raison de l'urgence de santé publique liée à COVID-19 et du calendrier accéléré de préparation du projet, les consultations à mener pendant cette phase de préparation du projet se limiteront uniquement aux discussions à entreprendre avec les principaux acteurs institutionnels engagés dans la préparation du projet, principalement ceux des autorités publiques et des experts du secteur des systèmes éducatifs. La conception du projet proposé a été partagée avec le ministère de l'Éducation le 11 mai 2020 afin d'informer les principales parties prenantes nationales et les partenaires au développement sur les activités proposées et de recevoir des commentaires. Le PMPP préliminaire et le PEES seront également partagés avec les principales parties prenantes du projet pour recevoir des feedbacks et leur validation sur ces documents avant de les soumettre à la négociation du Conseil.

Il est prévu que ce PMPP sera mis à jour au plus tard **30 jours après la date de démarrage du projet**, date à laquelle les documents clés du projet seront divulgués et des consultations seront menées en utilisant les méthodes les plus efficaces identifiées pour les circonstances associées à la pandémie (c.-à-d., éviter les contacts personnels et maximiser l'utilisation de divers moyens de mobilisation «virtuelle» via les médias sociaux, les sondages en ligne, les hotlines téléphoniques, etc.).

3.2. Résumé des besoins des parties prenantes du projet et des méthodes, outils et techniques pour la mobilisation des parties prenantes

Le plan stratégique de préparation et de réponse de COVID-19 de l'OMS - Directrices de planification opérationnelle pour soutenir la préparation et la réponse des pays - »(2020) décrit l'approche suivante dans le Pilier 2 Communication des risques et engagement communautaire comme base pour la consultation et la participation des parties prenantes du projet. Ce projet soutiendra une campagne de communication, de mobilisation sociale et d'engagement communautaire afin de sensibiliser le public et ses connaissances sur la réponse de l'éducation dans le contexte de COVID-19 parmi les élèves, leurs parents et la communauté scolaire. L'engagement des parties prenantes dans le cadre du projet se fera sur deux fronts: (i) des consultations avec les parties prenantes tout au long du cycle de vie du projet pour les informer sur le projet, notamment leurs préoccupations, leurs feedbacks et leurs plaintes concernant le projet et toutes les activités liées au projet; et pour améliorer la conception et la mise en œuvre du projet, (ii) des activités de sensibilisation pour sensibiliser les communautés aux risques de COVID-19 dans le secteur de l'éducation. Un fort engagement citoyen étant une condition préalable à l'efficacité de ce projet, en termes de consultations avec les parties prenantes sur la conception du projet, les activités et les modalités de mise en œuvre, etc., le PMPP révisé, qui doit être mis à jour dans les 30 jours suivant la date de démarrage du projet, comme mentionné ci-dessus, et continuellement mis à jour tout au long de la période de mise en œuvre du projet si nécessaire, exposera clairement:

- Type de partie prenante à consulter
- Enjeux et intérêts prévus
- Stades de participation
- Méthodes de participation
- Méthodes de communication proposées
- Divulgateion d'information
- Autorité/institution responsable

Le tableau inclus dans la section suivante décrit les méthodes à utiliser pour les activités de mobilisation des parties prenantes, notamment les consultations et la diffusion d'informations. Les méthodes varient selon les caractéristiques et les besoins des parties prenantes et seront adaptées en fonction des circonstances liées à l'urgence de santé publique COVID-19.

3.3. Plan de mobilisation des parties prenantes

La mobilisation des parties prenantes sera réalisée pour (i) des consultations avec les parties prenantes béninoises tout au long du cycle du projet pour les informer sur le projet, notamment leurs préoccupations, feedbacks et plaintes, (ii) des activités de sensibilisation pour sensibiliser les communautés sur la possibilité de continuer à apprendre dans le contexte de COVID-19.

3.3. (i) Consultations des parties prenantes sur la possibilité de poursuivre l'apprentissage dans le contexte de COVID 19

Phase du projet	Sujet de consultation / message	Méthode utilisée	Les parties prenantes cibles	Responsabilités
Préparation	<ul style="list-style-type: none"> Besoins du projet Activités prévues Principes E&S, Gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux /CGES Mécanismes de règlement des plaintes (GRM) Impacts de Covid-19 sur le secteur de l'éducation 	<ul style="list-style-type: none"> Téléphone, e-mail, lettres Ajustements appropriés à apporter pour tenir compte de la nécessité de soutenir l'approche à distance (utilisation de l'interaction radio / audio; vidéo / télévision; téléphones mobiles (voix, service de messages courts (SMS), sur le Web) 	<ul style="list-style-type: none"> Responsables du MPPS et d'autres agences compétentes au niveau national level Établissements d'enseignement Apprenants Enseignants Parents d'élèves 	<p>Expert en protection environnementale et sociale</p> <p>UCP (Unité de coordination du projet)</p>
Mise en oeuvre	<ul style="list-style-type: none"> Portée du projet et activités en cours CGES et autres instruments PMPP GRM Santé et sécurité Préoccupations d'ordre environnemental 	<ul style="list-style-type: none"> Formation et ateliers (qui peuvent être organisés virtuellement) Divuligation d'informations via des brochures, des dépliant, un site Web, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> Responsables gouvernementaux et autres organismes compétents aux niveaux national et local Établissements de santé Agents de santé et experts en santé 	<p>Expert en protection environnementale et sociale</p> <p>UCP</p>

		<ul style="list-style-type: none"> • Bureaux d'information dans les locaux des municipalités et les centres d'éducation • Ajustements appropriés à apporter pour tenir compte de la nécessité de soutenir l'approche à distance (utilisation de l'interaction radio / audio; vidéo / télévision; téléphones mobiles (voix, service de messages courts (SMS), sur le Web) 		
	<ul style="list-style-type: none"> • Portée du projet et activités en cours • CGES et autres instruments • PMPP • GRM • Santé et sécurité • Préoccupations d'ordre environnemental 	<ul style="list-style-type: none"> • Réunions publiques dans les municipalités / villages, si possible • Brochures, affiches • Bureaux d'information dans les locaux des collectivités locales et les centres et 	<ul style="list-style-type: none"> • les élèves et leurs familles • Enseignants • Communautés locales • Groupes vulnérables 	<p>Expert en protection environnementale et sociale</p> <p>UCP</p>

		<i>maisons d'éducation.</i> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Ajustements appropriés à apporter pour tenir compte de la nécessité de soutenir l'approche à distance (utilisation de l'interaction radio / audio; vidéo / télévision; téléphones mobiles (voix, service de messages courts (SMS), sur le Web)</i> 		
--	--	---	--	--

3.3 (ii) Sensibilisation du public à la continuité des écoles dans le contexte de COVID 19:

La sensibilisation du public visera un large éventail de parties prenantes qui sont impliquées à différents niveaux des circuits éducatifs. À cette fin, les mesures suivantes seront prises.

Étape 1: Conception de la stratégie de communication

- Évaluer le niveau de pénétration des TIC parmi les principaux groupes de parties prenantes au Bénin en utilisant des sources secondaires pour identifier le type de canaux de communication qui peuvent être efficacement utilisés dans le contexte du projet. Prendre des mesures pour équiper et renforcer les capacités des groupes de parties prenantes à accéder aux TIC et à les utiliser.
- Réaliser une évaluation rapide du comportement pour comprendre le public cible, les perceptions, les préoccupations, les influenceurs et les canaux de communication préférés des enseignants, des élèves et de leurs parents,
- Préparer une stratégie globale d'engagement communautaire et de changement de comportement pour l'apprentissage à distance, notamment des détails sur les mesures de santé publique prévues.
- Travailler avec des organisations soutenant les personnes handicapées pour développer des stratégies de messagerie et de communication pour les atteindre.

- Préparer des messages locaux et pré-tester à travers le processus participatif, en ciblant en particulier les principales parties prenantes, les groupes vulnérables et les élèves et enseignants dans les zones reculées
- Identifier et établir des partenariats avec des entreprises de communication télé/ mobile, des fournisseurs de services TIC et des groupes communautaires de confiance (organisations communautaires, chefs communautaires, chefs religieux, ONG) et réseaux locaux pour soutenir la stratégie de communication.

Étape 2: Mise en œuvre de la stratégie de communication

- Mettre en place et utiliser des processus d'habilitation pour la diffusion en temps opportun des messages et du matériel dans les langues locales et en français pour la diffusion en temps opportun des messages et du matériel et adopter les canaux de communication pertinents (notamment les médias sociaux/canaux en ligne).
- Prendre des mesures pour garantir que les élèves et les enseignants des régions éloignées et d'autres groupes vulnérables puissent accéder aux messages sur l'apprentissage à distance, la formation des enseignants à l'enseignement à distance, le suivi des progrès des élèves grâce à une évaluation simple de l'apprentissage et des voies de messagerie rationalisées par le gouvernement par radio, des messages courts aux téléphones
- Des messages/sensibilisation spécifiques ciblant les filles seront également diffusés sur les risques et les mesures de sauvegarde pour prévenir les SEA/SH. La campagne de communication serait également conçue en partenariat avec les Nations Unies (par exemple l'OMS, l'UNICEF) pour communiquer les protocoles de protection à mettre en œuvre.
- Une sensibilisation sera créée en ce qui concerne toute implication des militaires et des dispositions de sécurité dans le public et en ce qui concerne le mécanisme de réclamation disponible pour accepter les préoccupations ou les plaintes concernant la conduite des forces armées.
- Engagement avec les réseaux éducatifs et communautaires existants, les médias, les ONG locales, les écoles, les gouvernements locaux et d'autres secteurs tels que le secteur de l'éducation, la défense, les affaires, les voyages et l'alimentation/l'agriculture, les prestataires de services TIC utilisant un mécanisme de communication cohérent.
- Utiliser des «canaux» bidirectionnels pour le partage d'informations communautaires et publiques tels que les lignes directes (texte et conversation), les médias sociaux réactifs, le cas échéant, et les émissions de télévision et de radio, avec des systèmes pour détecter et réagir rapidement et contrer la désinformation.

Étape 3: Apprentissage et Feedback

- Établir systématiquement des mécanismes d'information et de feedback de la communauté, notamment par le biais de la surveillance des médias sociaux, des perceptions, des connaissances, des attitudes et des pratiques de la communauté, ainsi que des dialogues et des consultations directes. Dans le contexte actuel, celles-ci seront réalisées virtuellement pour empêcher la transmission du COVID-19.

- Veiller à ce que les changements dans les approches de mobilisation communautaire soient basés sur des preuves et des besoins, et s'assurer que toute mobilisation est culturellement appropriée et empathique.
- Documenter les leçons apprises pour éclairer les futures activités de préparation et d'intervention.

Pour la mobilisation des parties prenantes concernant les spécificités du projet et des activités du projet, différents modes de communication seront utilisés:

- Les décideurs et les influenceurs peuvent être contactés par le biais de réunions d'engagement hebdomadaires avec les religieux, les administratifs, les élèves, les parents d'élèves et les enseignants. Ceci sera effectué virtuellement pour empêcher la transmission du COVID 19.
- Pour le grand public, canaux de médias identifiés et fiables, notamment: médias audiovisuels (télévision et radio), presse écrite (journaux, magazines), sites Web d'organisations de confiance, médias sociaux (Facebook, Twitter, etc.), messages texte pour téléphones mobiles, des documents et des brochures dans les centres communautaires et d'éducation, dans les bureaux des autorités locales, le conseil municipal et les conseils d'éducation communautaire, etc. seront utilisés pour adapter les informations et les conseils clés aux parties prenantes et les diffuser par le biais de leurs canaux préférés et de leurs partenaires de confiance.

Les activités de mobilisation des parties prenantes doivent être inclusives et menées d'une manière culturellement sensible et il faut veiller à ce que les groupes vulnérables identifiés ci-dessus aient la possibilité d'être inclus dans les consultations et le partage des avantages du projet. Les méthodes comprennent généralement la sensibilisation des ménages et des discussions de groupe en plus des réunions de consultation publique de la communauté si possible et, le cas échéant, une communication verbale ou des images doivent être utilisées à la place du texte. Le projet devra s'adapter à différentes exigences.

Comme indiqué ci-dessus, il peut être nécessaire de:

- Diversifier les moyens de communication et s'appuyer davantage sur les médias sociaux et les canaux en ligne. Lorsque cela est possible et approprié, créez des plates-formes en ligne et des groupes de discussion dédiés appropriés à l'objectif, en fonction du type et de la catégorie des parties prenantes;
- Utiliser des canaux de communication traditionnels (TV, journaux, radio, lignes téléphoniques dédiées, annonces publiques et courrier) lorsque les parties prenantes n'ont pas accès aux canaux en ligne ou ne les utilisent pas fréquemment. Ces canaux peuvent également être très efficaces pour transmettre des informations pertinentes aux parties prenantes, et leur permettre de fournir leurs commentaires et suggestions;
- Utiliser des outils de communication en ligne pour concevoir des ateliers virtuels dans des situations où de grandes réunions et ateliers sont essentiels, étant donné la phase préparatoire du projet. WebEx, Skype et dans les situations de faible capacité TIC, les réunions audio peuvent être des outils efficaces pour concevoir des ateliers virtuels. Le format de ces ateliers pourrait comprendre les étapes suivantes:

- Enregistrement virtuel des participants: les participants peuvent s'inscrire en ligne via une plateforme dédiée.
- Distribution du matériel de l'atelier aux participants, notamment l'ordre du jour, les documents de projet, les présentations, les questionnaires et les sujets de discussion: ceux-ci peuvent être distribués en ligne aux participants.
- Examen des documents d'information distribués: les participants ont une durée prévue pour cela, avant de planifier une discussion sur les informations fournies.
- Discussion, collecte et partage des commentaires et observations:
 - Les participants peuvent être organisés et affectés à différents groupes thématiques, équipes ou «tables» virtuelles à condition qu'ils acceptent.
 - Les discussions de groupe, d'équipe et de table peuvent être organisées par le biais des médias sociaux, tels que WebEx, skype ou zoom, ou par le biais de commentaires écrits sous la forme d'un questionnaire électronique ou de formulaires de commentaires qui peuvent être renvoyés par e-mail.
- Conclusion et résumé: le président de l'atelier résumera la discussion de l'atelier virtuel, formulera des conclusions et partagera électroniquement avec tous les participants.

Dans les situations où l'interaction en ligne est difficile, les informations peuvent être diffusées via une plate-forme numérique (le cas échéant) comme Facebook, Twitter, les groupes WhatsApp, les liens Web/sites Web du projet et les moyens de communication traditionnels (télévision, journaux, radio, appels téléphoniques et courriers avec une description claire des mécanismes de feedback par courrier et/ou lignes téléphoniques spécifiques). Tous les canaux de communication doivent spécifier clairement comment les parties prenantes peuvent faire part de leurs observations et suggestions.

Le projet comprend des ressources pour mettre en œuvre les actions ci-dessus. Les détails seront préparés dans le cadre de la stratégie de communication des risques et d'engagement communautaire au plus tard un mois après l'efficacité du projet. Par conséquent, ce PMPP sera mis à jour pour décrire comment les points ci-dessus seront mis en œuvre pour les différents domaines à financer par le projet. Il sera mis à jour périodiquement si nécessaire, via l'inclusion d'une stratégie de communication sur les risques et de mobilisation communautaire (RCCE), à préparer dans le cadre du projet.

De plus, des stratégies seront identifiées pour permettre la mobilisation des parties prenantes et des consultations sur le PGES final. Celles-ci seront informées par les orientations de la « Note technique » de la Banque mondiale : Consultations publiques et mobilisation des parties prenantes dans les opérations soutenues par la Banque mondiale lorsqu'il y a des contraintes à la tenue de réunions publiques » (20 mars 2020).

3.4 Stratégie proposée pour intégrer les points de vue des groupes vulnérables

Le projet mènera des consultations ciblées avec les groupes vulnérables pour comprendre les préoccupations/besoins en termes d'accès à l'information et d'autres défis auxquels ils sont confrontés à la maison, sur les lieux de travail et dans leurs communautés. En plus des consultations spécifiques avec les groupes vulnérables, le projet établira des partenariats avec des ONG et d'autres pour engager les élèves et leurs parents à comprendre leurs préoccupations,

leurs craintes et leurs besoins. Certaines des stratégies qui peuvent être adoptées pour s'engager efficacement et communiquer avec le groupe vulnérable seront:

- filles (notamment celles dont les parents sont pauvres ou qui vivent dans des zones rurales reculées): veiller à ce que les équipes de mobilisation communautaire encouragent les filles et les élèves des zones reculées à accéder à l'apprentissage à distance et à la formation à distance pour les enseignants.
- élèves et enseignants souffrant d'un handicap: fournir des informations dans des formats accessibles, comme le braille, les gros caractères; offrir plusieurs formes de communication, comme le sous-titrage de texte ou des vidéos signées, le sous-titrage de texte pour les malentendants, des documents en ligne pour les personnes qui utilisent la technologie d'assistance.
- Parents d'élèves analphabètes: utilisez des médias comme la radio pour communiquer sur l'apprentissage à distance et les principaux changements de comportement;
- Des mesures de communication et de mobilisation des parties prenantes seront élaborées, au besoin, pour d'autres groupes, le cas échéant.

3.5 Stratégie proposée pour la divulgation d'informations

Le projet veillera à ce que les différentes activités de mobilisation des parties prenantes, notamment la divulgation d'informations, soient inclusives et sensibles à la culture. Des mesures seront également prises pour garantir que les groupes vulnérables décrits ci-dessus auront la chance de participer et de bénéficier des activités du projet. Cela comprendra entre autres, la sensibilisation des élèves par SMS, appels téléphoniques, etc., en fonction des exigences de distanciation sociale, dans les langues locales et en français, l'utilisation de la communication verbale, audiovisuelle ou d'images au lieu de texte, etc. -des campagnes de sensibilisation à grande échelle seront établies, des communications spécifiques dans chaque département, au niveau local et pour les écoles, seront chronométrées en fonction des besoins et adaptées aux circonstances locales spécifiques.

Une stratégie préliminaire de divulgation de l'information est la suivante:

Phase du projet	Parties prenantes cibles	Liste de informations à divulguer	Méthodes et calendrier proposés
Préparation d'une stratégie de distanciation sociale et de communication / changement de comportement	Entités gouvernementales; communautés locales; groupes vulnérables; ONG et intellectuels; travailleurs du domaine de la santé; représentants des médias; agences de santé; autres	Concept de projet, principes et obligations E&S, documents, processus de consultation/PMPP, documents de projet - CGES, PEES, procédure GRM, mise à jour sur le développement du projet	Diffusion d'informations via le site Web dédié au projet, le site Facebook, la diffusion de SMS (pour ceux qui n'ont pas de téléphones intelligents), y compris des copies papier dans des lieux publics désignés ; dépliants et brochures d'information; et réunions, y compris avec les groupes vulnérables tout en ajustant les formats de

Phase du projet	Parties prenantes cibles	Liste de informations à divulguer	Méthodes et calendrier proposés
			manière appropriée afin de prendre en compte la nécessité d'une distanciation sociale (par exemple, appels téléphoniques, plateformes médiatiques, etc.).
Mise en place de campagnes de sensibilisation du public	Parties concernées, grand public, groupes vulnérables, agents de santé publique, entités gouvernementales, autres autorités publiques	Mise à jour sur le développement du projet; la stratégie de distanciation sociale et de communication	Avis publics; publications électroniques via les médias sociaux/en ligne et communiqués de presse; diffusion de copies papier dans des lieux publics désignés; communiqués de presse dans les médias locaux; dépliants et brochures d'information; matériel audiovisuel, réunions/conversations de groupes de discussion séparées avec les groupes vulnérables, tout en apportant les ajustements appropriés aux formats de consultation afin de tenir compte du besoin de distanciation sociale (par exemple, utilisation de la technologie mobile comme les appels téléphoniques, les SMS, etc.).
Pendant la préparation de PGES	Enseignants, apprenants, communautés, comités de gestion en milieu scolaire, autres autorités publiques des inspecteurs de l'éducation; Conseils municipaux	Documents de projet, conceptions techniques de l'apprentissage à distance, formation à distance et suivi des progrès, PMPP, documents E&S pertinents, procédure GRM,	Avis publics; publications électroniques et communiqués de presse sur le site Web du projet et via les médias sociaux ;; diffusion de copies papier dans des lieux publics désignés; Communiqués de presse dans les médias locaux;

Phase du projet	Parties prenantes cibles	Liste de informations à divulguer	Méthodes et calendrier proposés
	et départementaux; organisations de la société civile, institutions/organes religieux.	mises à jour régulières sur le développement du projet	consultation/réunions de groupes de discussion/ conversations séparées avec les groupes vulnérables, tout en apportant les ajustements appropriés aux formats de consultation afin de tenir compte de la nécessité de l'apprentissage à distance, de la formation à distance et du suivi des progrès (par exemple, utilisation de la technologie mobile comme les appels téléphoniques, SMS, etc.).
Pendant la mise en œuvre du projet	Enseignants, élèves, communautés, comités de gestion en milieu scolaire, autres autorités publiques des inspecteurs de l'éducation; Conseils municipaux et départementaux; organisations de la société civile, institutions / organes religieux, entités gouvernementales, conseils municipaux	PMPP, documents E&S pertinents; Procédure GRM; mis à jour régulièrement sur le développement du projet	Avis publics; publications électroniques et communiqués de presse sur le site Web du projet et via les médias sociaux ;; diffusion de copies papier dans des lieux publics désignés; communiqués de presse dans les médias locaux; réunions de consultation, réunions de groupes de discussion distinctes avec les groupes vulnérables, tout en apportant les ajustements appropriés aux formats de consultation afin de tenir compte de la nécessité de l'apprentissage à distance, de la formation à distance et du suivi des progrès (par exemple, utilisation de la technologie mobile comme les appels téléphoniques, SMS, etc.).

3.6. Avenir du projet

Le PGES et le PMPP seront divulgués avant les consultations publiques, qui doivent avoir lieu au plus tard 30 jours après la date de démarrage du projet.

Les parties prenantes seront tenues informées au fur et à mesure du développement du projet, notamment les rapports sur les performances environnementales et sociales du projet et la mise en œuvre du plan d'engagement des parties prenantes et du mécanisme de plaintes. Cela sera tout aussi important pour le grand public, les apprenants ainsi que leurs proches et le cercle social.

4. Ressources et responsabilités pour la mise en œuvre des activités de mobilisation des parties prenantes

4.1. Ressources

Le ministère des enseignements maternel et primaires (MEMP) supervisera la mise en œuvre des activités de mobilisation des parties prenantes qui sera réalisée par l'équipe de mise en œuvre du projet.

Le budget du PMPP est inclus dans la composante 1 du projet proposé.

4.2. Fonctions et responsabilités de gestion

Les modalités de mise en œuvre du projet sont les suivantes:

Le Ministère des enseignements maternel et primaire (MEMP), qui est responsable de la coordination globale de la mise en œuvre et du suivi du projet de riposte contre COVID-19 dans le secteur éducatif, fournira des orientations stratégiques pour la mise en œuvre globale du projet. Le MEMP travaillera en étroite collaboration avec le Ministère de l'enseignement secondaire, de la formation technique et professionnelle (MESFTP) et les agences des Nations Unies, à savoir l'OMS, la BM, l'UNICEF, etc.

Le Ministère des enseignements maternel et primaire (MEMP) sera responsable de la mise en œuvre globale des activités du projet. Le MEMP travaillera en étroite collaboration avec d'autres agences sanitaires et non sanitaires, notamment le Ministère de l'Économie et des Finances et d'autres acteurs. Il sera chargé de mener des activités d'engagement des parties prenantes, tout en travaillant en étroite collaboration avec d'autres entités gouvernementales, ainsi qu'avec les unités gouvernementales locales, les médias et les agents de santé, etc.

Le projet recrutera un spécialiste social pour superviser la gestion des risques sociaux du projet. Les activités d'engagement des parties prenantes seront documentées via des rapports d'avancement trimestriels, à partager avec la Banque mondiale.

5. Mécanisme de règlement des plaintes

Le principal objectif d'un mécanisme de règlement des plaintes (GRM) est d'aider à résoudre les plaintes et les plaintes dans les meilleurs délais, d'une manière efficace et efficiente qui satisfasse toutes les parties concernées. Plus précisément, il fournit un processus transparent et crédible pour des résultats justes, efficaces et durables. Il renforce également la confiance et la coopération en tant que composante intégrante d'une consultation communautaire plus large qui facilite les actions correctives. Plus précisément, le GRM:

- Fournit aux personnes affectées des moyens de déposer une plainte ou de résoudre tout différend pouvant survenir pendant la mise en œuvre du projet;
- Veille à ce que des mesures de réparation appropriées et mutuellement acceptables soient identifiées et mises en œuvre à la satisfaction des plaignants; et
- Évite la nécessité de recourir à des procédures judiciaires.

5.1. Description du GRM

Les plaintes seront traitées aux niveaux national, régional et local par le MPPS et ses directions décentralisées de mise en œuvre. Le GRM comprendra les étapes suivantes:

Étape 1: Plainte reçue et enregistrée par l'agent des plaintes ou le point focal conçu par le MEMP à chaque niveau officiel connu (national, régional et local).

Étape 2: Reconnaître, évaluer et catégoriser

Étape 3: Elaborer et proposer une réponse

Étape 4: Communiquer la réponse proposée au plaignant et rechercher un accord sur la réponse

Étape 5: Mettre en œuvre la réponse pour réparer le tort

Étape 6: Vérifiez la réponse en cas d'échec

Étape 7: Clore ou renvoyer la plainte

Une fois que toutes les réparations possibles ont été proposées et si le plaignant n'est toujours pas satisfait, il doit être informé de son droit à un recours judiciaire.

Dans le cas de l'urgence COVID-19, les procédures de règlement des plaintes existantes doivent être utilisées pour encourager les enseignants et les apprenants à faire part de leurs préoccupations s'ils ont peur pour leur avenir ou de la façon dont l'année scolaire en cours pourrait être.

5.2 Lieux d'enregistrement des plaintes - Canaux de communication des plaintes

Une plainte peut être enregistrée directement auprès de l'équipe de l'UCP (Comité de règlement des griefs - GRC) par l'un des modes suivants, notamment de manière anonyme ou par des tiers.

- Par téléphone au (sans frais à facturer, plates-formes SMS et WhatsApp, etc.)
- Par e-mail à (adresse e-mail à activer)
- Par lettre aux autorités scolaires
- Par lettre aux ONG sous contrat
- Par formulaire de plainte
- Walk-ins et enregistrement d'une plainte dans le registre des plaintes aux endroits prévus à cet effet (MEMP et ses directions décentralisées de mise en œuvre, établissements d'enseignement ou boîte à suggestions dans les écoles, services des inspections, etc.)

Des mesures ciblées supplémentaires pour traiter les plaintes sensibles et confidentielles liées à l'exploitation sexuelle et aux abus/harcèlement sexuels (SEA/SH) seront identifiées dans les mesures SEA/SH et intégrées dans le GRM.

Une fois qu'une plainte a été reçue, elle doit être enregistrée dans le journal des plaintes ou la base de données des plaintes.

5.3 Délais proposés pour le règlement des plaintes

Etape	Processus	Délai
1	Réception et enregistrement de la plainte	dans les 24 heures
2	Reconnaissance de la plainte	dans les 24 heures
3	Évaluation de la plainte	dans les 24 heures
4	Attribution de la responsabilité	dans les 2 jours
5	Développement de la réponse	dans les 7 jours
6	Mise en œuvre de la réponse en cas d'accord	dans les 7 jours
7	Fin de la plainte	dans les 2 jours
8	Initier le processus d'examen de la plainte en cas de désaccord en première instance	dans les 7 jours
9	Mettre en œuvre la recommandation d'examen et de fin de	Dans 14 jours
10	Plainte portée devant les tribunaux par le plaignant	-

6. Suivi et rapports

6.1. Implication des parties prenantes dans le suivi des activités

Des rapports mensuels pour la mise en œuvre du PMPP, notamment la gestion des plaintes, seront préparés et les indicateurs clés suivis par l'équipe de mise en œuvre du projet.

Des réunions trimestrielles des parties prenantes seront convoquées pour discuter et examiner les principaux indicateurs de mobilisation des parties prenantes. Les parties prenantes (parties concernées et intéressées) auront la possibilité d'indiquer si elles sont satisfaites ou non du processus de consultation du projet et de ce qui devrait être modifié dans le processus de mise en œuvre du PMPP pour le rendre plus efficace.

L'évaluation du projet (examen externe et interne) inclura des aspects du plan de mobilisation des parties prenantes (notamment les indicateurs et activités clés du PMPP) et recommandera des améliorations.

6.2. Rapport aux groupes de parties prenantes

Le PMPP sera périodiquement révisé et mis à jour si nécessaire au cours de la mise en œuvre du projet afin de garantir que les informations qui y sont présentées sont cohérentes et les plus récentes, et que les méthodes de mobilisation identifiées demeurent appropriées et efficaces par rapport au contexte et phases spécifiques du développement du projet. Tout changement majeur aux activités liées au projet et à son calendrier sera dûment reflété dans le PMPP. Des résumés et des rapports internes sur les plaintes publiques (mensuels et trimestriels), les enquêtes et les incidents connexes, ainsi que l'état de mise en œuvre des mesures correctives/préventives associées seront rassemblés par le personnel responsable et renvoyés à la haute direction du projet. Les résumés fourniront un mécanisme pour évaluer à la fois le nombre et la nature des plaintes et des demandes d'informations, ainsi que la capacité du projet à les traiter en temps opportun et de manière efficace. Les informations sur les activités de mobilisation du

public entreprises par le projet au cours de l'année peuvent être transmises aux parties prenantes de deux manières possibles:

- Publication d'un rapport annuel autonome sur l'interaction du projet avec les parties prenantes.
- Un certain nombre d'indicateurs de performance clés (KPI) seront également suivis régulièrement par le projet.

De plus amples détails seront présentés dans le PMPP mis à jour, qui doit être disponible dans le mois suivant le démarrage du projet.